

Gouvernance internationale

Résumé

Cet article a pour objectif de proposer une étude sur le concept de gouvernance internationale. Ce dernier fait partie de nouveaux paradigmes utilisés en politique internationale dans le cadre de la mondialisation des droits de l'homme et de la démocratie. Dans un premier temps, nous étudions le terme de gouvernance et ses nuances avec le terme de gouvernement. Dans un deuxième temps, nous nous penchons sur l'usage du concept de gouvernance internationale. Enfin, dans un troisième temps, nous évoquons la question de savoir comment concevoir une bonne gouvernance internationale.

Riadh BOURICHE

Faculté des Sciences Politiques
Université Constantine 3
(Algérie)

Introduction

Le mot de gouvernance est utilisé tant sur le plan national qu'international. Ce mot ne fait que remplacer celui de gouvernement même si son sens est légèrement différent. Pourtant ce terme possède des significations bien définies, mais appliquées à divers domaines tels qu'à la gestion des entreprises, à la gestion des villes et des territoires, à la gestion des collectivités locales, à la réforme des politiques des Etats, à la gouvernance des intégrations comme la gouvernance européenne qui est synonyme du mode de gouvernement post-étatique de l'Union européenne, ou encore à la gouvernance internationale, c'est-à-dire au fonctionnement d'un système international en quête de procédures nouvelles.

Au constat de toutes ces significations modifiant l'art de mener les organisations, les sociétés, les Etats et le monde, une question primordiale que l'on peut se poser est celle de savoir si la gouvernance est une simple méthode ou technique nouvelle de management des sociétés, ou bien le nom d'un régime politique en gestation proche de celui d'une après-démocratie qui s'annoncerait dans les pays sur le plan international dans le but d'aboutir à une sorte de gouvernance internationale.

ملخص

يهدف هذا المقال إلى دراسة مفهوم الحكم الراشد العالمي أو الرشادة العالمية. فهذا المفهوم يعتبر جزء من المفاهيم الجديدة المستخدمة في العلاقات الدولية و السياسة الدولية وخاصة المستعملة في سياق عولمة حقوق الإنسان والديمقراطية. في المرحلة الأولى من هذا المقال ندرس معاني و مبادئ الحكم الراشد والفروق بينه وبين مصطلح الحكومة. ثم في المرحلة الثانية نتطرق إلى استخدام مفهوم الحكم الراشد العالمي أو الرشادة العالمية. وأخيرا في المرحلة الثالثة نناقش مسألة كيفية تصميم وتحقيق وتكريس الرشادة العالمية.

L'objectif que nous poursuivons dans cet article est de faire le point sur la gouvernance internationale. L'ambition est de retracer l'itinéraire d'un concept qui prend de l'ampleur sans pour autant que l'on soit sûr d'avoir suffisamment cerné tous ses contours. L'apparition de cette notion, en particulier dans les travaux en sciences politiques, nous permet d'en donner une analyse qui n'a pas l'ambition d'être exhaustive, mais au moins représentative.

I Gouvernance et gouvernement : cadre conceptuel

En tant que mot, la gouvernance ne date pas d'hier, puisque son usage dans diverses langues – dont bien sûr le français remonte à plusieurs siècles. Ce terme serait né en France au 12^{ème} siècle, avec un sens très technique : la direction des bailliages, c'est-à-dire, la gestion d'une partie de territoires soumise à l'autorité du bailli qui fut un officier remplissant des fonctions judiciaires, militaires et financières au nom du roi. Les historiens anglais du moyen âge se réfèrent aussi à la gouvernance pour caractériser le mode d'organisation du pouvoir féodal⁽¹⁾.

Ce mot, puisé dans le vocabulaire propre au secteur privé (corporate governance) dans les années soixante et soixante-dix et promu par la Banque Mondiale dès 1989 pour adapter les structures de l'Etat aux exigences du libéralisme économique, est hautement politique parce que, sous couvert de réorganiser les différents niveaux de responsabilité au sein de la société, il aboutit à exiger des réformes des Etats⁽²⁾.

Aujourd'hui, la gouvernance exprime tout de même quelque chose de réellement nouveau : des sociétés démocratiques, riches, urbaines, éduquées, en contact constant avec l'extérieur ne peuvent pas être gouvernées de la même manière que des sociétés traditionnelles. Ces sociétés dites sophistiquées appellent des modes de gouvernement et d'administration plus souples, plus égalitaires, régis par le dialogue, la négociation et le compromis⁽³⁾. Le terme de gouvernance incite à penser à la manière dont l'économie mondiale est gouvernée.

Mais tout comme d'autres termes de la « nouvelle langue », tels ceux de transparence ou de multiculturalisme, d'ingénierie politique et institutionnelle, de démocratie et droits de l'homme, ou de « sécurité », il a proprement envahi la façon d'exprimer la politique sinon de la penser depuis vingt ans à peine⁽⁴⁾.

Les études⁽⁵⁾ existant sur le sujet tentent de répondre à la notion de « gouvernabilité » et consacrent l'essentiel de leurs approches à l'examen de la gouvernance sous plusieurs angles : l'économie, le développement, l'Etat, les politiques publiques et les relations internationales. Ces approches donnent un panorama très large des champs possibles d'application à l'idée de gouvernance.

C'est à partir du début des années quatre-vingt-dix que les travaux relatifs à la gouvernance ont véritablement commencé à émerger. L'ouvrage collectif intitulé « Gouvernabilité » publié en 1996 par le CURAPP tente de mettre en évidence l'évolution des méthodes de gestion notamment celles qui ont initié le passage « du gouvernement à la gouvernance »⁽⁶⁾.

En outre, Guy Hermet estime que même si la démocratie demeure sans discussion possible l'unique régime politique concevable, elle a ce défaut rédhibitoire de se

trouver soumise aux humeurs électorales versatiles. Il s'agit de mentionner que l'on est en présence de l'infatigable recherche du pluralisme limitée. La question qui se pose est si la gouvernance pourrait être le nom de l'après démocratie⁽⁷⁾.

En effet, depuis quelques années, la conception du néolibéralisme typique de la nouvelle droite anglo-saxonne doit composer avec une réapparition de la nouvelle gauche, rassemblée plus ou moins confortablement sous le slogan de la troisième voie (la Third way). Cette dernière décrit les divers éléments d'une idéologie en émergence cherchant à établir une position mitoyenne entre les deux alternatives dominantes du libéralisme radical et du socialisme démocratique. Or, l'on remarque que la diffusion internationale de l'idée de gouvernance est surtout faite à partir de ces récentes politiques d'innovation institutionnelle⁽⁸⁾.

On est en présence d'un passage de la « nouvelle droite » à la « troisième voie ». Il s'agit de repenser la gouvernance comme conception de la « troisième voie ». Il est clair que la gouvernance a commencé à constituer, à partir du milieu des années quatre-vingt-dix, le nouveau discours sur la nouvelle conception de l'Etat mis en avant par les tenants de la « third way », notamment dans les pays anglo-saxons. Il est légitime de remarquer que les partisans du libéralisme radical étaient originaires des pays anglo-saxons, et qu'aujourd'hui ceux qui défendent la troisième voie sont aussi issus des pays anglo-saxons. Peut-on en déduire que depuis les années quatre-vingt le monde subit l'idéologie anglo-saxonne⁽⁹⁾ ?

En tout cas, c'est dans ce contexte que la gouvernance devient un concept de plus en plus utilisé dans le monde politique et académique. Quoique ce mot a une dimension dans ce qui touche à la réforme des Etats notamment dans les pays en voie de démocratisation.

Mais gouvernance n'est pas synonyme de gouvernement : le tableau ci-dessous illustre bien cela.

Domaine	Gouvernement	Gouvernance
Champ	Affaires publiques	Affaires collectives
Monde	Rareté	Abondance
Horizon	guerre	paix
Esprit	Vertical hiérarchique	Horizontal démocratique
Décisions	Ordre, instruction	Négociation, processus
Finalités	Maintien, unité	Créativité, diversité
Policier	Etat	Autorités indépendantes, Etat, ultime recours

Source : Philippe Moreau Defarges, La gouvernance, 2^{ème} édition, Presses Universitaires de France (PUF), novembre 2006, p30.

Ce tableau montre qu'un même domaine n'est pas perçu de la même manière selon que l'on parle de gouvernance ou de gouvernement. Ainsi, pour le gouvernement, le champ se constitue de affaires publiques alors que pour la gouvernance il s'agit des affaires collectives. Concernant l'esprit, il est vertical et hiérarchique pour le gouvernement alors qu'il est horizontal et démocratique pour la gouvernance. Sur le

plan des décisions, c'est l'ordre et l'instruction qui vaut pour le gouvernement tandis que c'est la négociation et le processus qui prime pour la gouvernance.

En effet, la littérature politique très étendue réservée à la gouvernance se base précisément sur l'idée d'un lien global associant la démocratie et le développement économique.

Mais les procédés d'interventions, parfois externes, qui modifient les équilibres sociaux et redéfinissent les enjeux économiques et politiques, concourent à la reconfiguration des pouvoirs, voire même au « reparamétrage » du système politico-économique sur le plan international⁽¹⁰⁾. Il s'agit de poser ici la question qui est celle de l'origine et du sens de la « gouvernance internationale ».

II Gouvernance internationale : usage du concept

Sur le plan international, le terme de gouvernance est un néologisme utile parce qu'il s'agit de réfléchir à la façon dont l'économie mondiale est gouvernée, et que le terme usuel de « gouvernement » porte une connotation de centralisation susceptible d'en affecter la compréhension. Gouvernance exprime le problème de base de l'organisation économique internationale : comment gouverner sans gouvernement⁽¹¹⁾?

La gouvernance internationale fait donc partie de nouveaux paradigmes, ou de nouveaux termes utilisés en politique ou bien de nouvelles orientations dans la science politique dans le cadre de la mondialisation des droits de l'homme et de démocratie.

Autrement dit, c'est le temps de la mondialisation économique et de la globalisation de la démocratisation qui a produit quelques nouveaux concepts. En effet, derrière des mots nouveaux tels que la déréglementation, la privatisation, la régulation, la flexibilité, la transparence, l'information libre, la responsabilité et évidemment la gouvernance internationale qui n'apparaissent jamais par hasard s'exprime le besoin de formuler quelque chose d'inédit. La gouvernance internationale s'inscrit donc dans la constellation d'idées produites par cette mondialisation⁽¹²⁾.

C'est au cours de la décennie quatre-vingt que la notion de gouvernance intègre le champ des relations internationales par le biais du concept de gouvernance internationale ou gouvernance globale. La construction d'un système de gouvernance internationale permettrait de pallier l'incapacité des Etats-nations et des organisations internationales actuelles à faire face aux demandes de la société. Les institutions financières internationales utilisent alors le terme de « bonne gouvernance » pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays qui ont été soumis à des programmes d'ajustement structurel. Ces institutions recommandent, à travers cette notion, des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques. Mais, telle qu'elle est conçue par les institutions internationales, cette conception de la gouvernance rencontre de nombreuses oppositions car elle est basée sur une vision néo-libérale du développement.

Les structures de la politique internationale ont été ébranlées en profondeur d'une part par la fin de la guerre froide et d'autre part par le processus concomitant de mondialisation des échanges et des finances. L'effondrement du mur de Berlin et la désintégration de l'URSS ont ouvert la voie à l'hégémonie du marché capitaliste et ont

permis aux théories économiques libérales de triompher au niveau mondial. La libéralisation des échanges, la dérégulation des marchés monétaires et financiers, l'évolution des modes de production, les progrès des systèmes d'information et de communication, l'emprise croissante des entreprises transnationales ont, pour leur part, conduit à renforcer le processus d'intégration régionale au niveau mondial. Les mécanismes de coopération internationale et l'interdépendance des pays occidentaux ont connu un développement plus fort. Par contre, d'autres Etats se sont dans le même temps décomposés et ont été la proie de désordres politiques⁽¹³⁾

L'émergence d'une économie et d'une société mondialisées et la fin de la guerre froide remettent en cause d'une part la capacité des Etats-nations à faire face à ces bouleversements et d'autre part les institutions internationales héritées de l'après-guerre. Les gouvernements seraient désormais dans l'impossibilité de remplir leur mission du fait de la complexification des sociétés modernes, de l'apparition de sous-systèmes fragmentés, de l'incertitude liée à l'avenir, de la crise de la représentation politique, de la participation, de la légitimité des instances politiques et seraient dans l'obligation de s'intégrer davantage dans un ensemble plus vaste pour pouvoir répondre aux nouvelles préoccupations.

C'est en réponse à cette crise de la gouvernabilité au niveau supranational que se sont développés des travaux et des réflexions autour de la notion de gouvernance internationale. Ces travaux, émanant des instances internationales, ne traitent que de l'aspect technocratique, administratif de la gouvernance. Cette approche suscite de nombreuses critiques de la part de ceux qui ont une perception plus large de la gouvernance et souhaiteraient voir développer des réflexions sur les enjeux de pouvoir liés à l'émergence de mécanismes de régulation informelle et aux réformes des institutions internationales.

La notion de gouvernance internationale ou globale a suscité un grand nombre de travaux⁽¹⁴⁾ qui s'inscrivent dans le prolongement des études sur les régimes et les institutions internationales. Ces travaux relèvent de deux catégories : soit une réflexion analytique sur le système international présent, soit une réflexion normative sur un système de gouvernance internationale qu'il conviendrait de construire.

Les travaux descriptifs mettent l'accent sur les pratiques développées hors Etat et hors organisations intergouvernementales, institutions qui ne sont pas les seuls supports et promoteurs de l'ordre mondial et de régimes de coopération. Ces travaux rendent compte de l'émergence de modes de régulation informels, des processus de négociation associant les Etats, les organisations intergouvernementales, les entreprises transnationales, les fondations privées, les groupes de pression nationaux ou encore les coalitions d'ONG. Ils mettent à jour ce que James Rosenau et Ernest Czempiel⁽¹⁵⁾ ont appelé une « gouvernance sans gouvernement », c'est-à-dire une société internationale qui s'institutionnalise de plus en plus et a recours à d'innombrables mécanismes de régulation tout en étant dépourvu d'instance supranationale.

On peut noter que la question de la gouvernance internationale s'articule autour de trois axes :

1/ Le premier axe, « **Gouvernance, réseaux transgouvernementaux et gestion de la globalisation** »⁽¹⁶⁾, part du fait que la gouvernance internationale est utilisée notamment pour décrire les mécanismes de coopération transnationales et les réseaux d'intégration transnationale échappant au contrôle direct des Etats qui sont en cours de constitution. La gouvernance internationale, constituerait la réponse à apporter à la crise de la gouvernabilité que rencontre le système international. Cependant, la vie politique telle qu'elle est envisagée par la commission se résume à une gestion technocratique des affaires publiques.

2/ Le deuxième axe a pour thème « **Les institutions financières internationales et la bonne gouvernance** »⁽¹⁷⁾. Or, la problématique de la gouvernance internationale a été accaparée par des institutions internationales qui en ont fait un outil au service de l'idéologie néo-libérale. Pour éviter cela, il s'agit de mettre en place des mécanismes de régulation qui restaurent certaines entraves au libre fonctionnement du marché. La notion de gouvernance internationale devrait aussi permettre de réfléchir sur le rôle des acteurs non-étatiques dans les mécanismes de régulation politique mais aussi aux rapports d'autorité et de pouvoir.

3/ Le troisième axe, « **Gouvernance et sécurité** »⁽¹⁸⁾ part du fait que les institutions internationales existantes devraient se réformer et que de nouvelles institutions devraient voir le jour pour gérer et prévenir les conflits, rétablir et maintenir la paix dans le monde, promouvoir et protéger les droits élémentaires ou, de manière plus concrète, assurer la stabilité économique et lutter contre les effets d'une spéculation effrénée.

Dans le cadre de la gouvernance internationale, il s'agit d'atteindre une gouvernance sans gouvernement pour rendre la société internationale plus institutionnalisée et plus régulée avec des instances supranationales efficaces. Il est évident qu'il s'agit de revoir la question de la réforme de l'ONU qui pourrait participer à une bonne gouvernance internationale ou mondiale. Dans ce sens, et selon A. Hasbi « la question de la réforme par exemple de l'ONU est devenue insistante avec la fin de la guerre froide »⁽¹⁹⁾ même si la crise est devenue un mode normal de fonctionnement de l'ONU et que cette organisation, selon Yves-Marie Laulan, semble avoir « porté en elle les germes de sa propre impuissance »⁽²⁰⁾.

La question de la réforme de cette institution par exemple comporte plusieurs positions : certains considèrent que les Nations Unies doivent devenir le système politique de la mondialisation libérale, un mélange d'institutions du type Banque Mondiale, FMI et OMC d'une part et une alliance militaire du type OTAN de l'autre ; d'autres, tenants du réformisme modéré, estiment que l'existence d'une régulation, même partielle et peu efficace, est déjà un objectif en soi ; enfin, les tenants d'une réforme radicale considèrent qu'il faut accepter les risques d'une remise en cause qui marque une rupture nécessaire compte tenu de la nature des enjeux sur le plan international⁽²¹⁾.

Selon Sébastien Daziano, pour que l'ONU prétende régir un nouvel ordre mondial, il lui faudra être démocratique dans ses représentants, rigoureuse dans sa gestion et solidaire dans son action⁽²²⁾. Le même auteur considère que « l'ONU est l'un des lieux où s'organise la future structure de la gouvernance mondiale »⁽²³⁾. Il semble nécessaire aujourd'hui, comme l'indique Pierre-Edouard Deldique, que l'ONU intègre des représentants de la société civile en son sein car si elle persiste à se fondre dans une structure étatique et qu'il n'y a pas d'écoute de la société civile et des populations, alors il y aura une crise de représentativité encore plus importante à terme car les Etats ne représentent plus nécessairement les intérêts des populations, même dans les pays dits démocratiques⁽²⁴⁾. Pourquoi ne pas imaginer alors un rôle accru de la société civile avec la création d'un siège de membre non permanent par continent pour un représentant de la société civile qui devra alors s'organiser pour assurer sa représentativité⁽²⁵⁾ ?

III- Comment concevoir une bonne gouvernance internationale

Il y a une hésitation plus profonde quant à la nature du processus d'intégration internationale en cours, aux questions à résoudre, et à la nature des solutions. L'un des obstacles qui empêchent de trouver une réponse satisfaisante aux problèmes posés est le manque de paradigmes opératoires à partir desquels réfléchir à des solutions concrètes. Quatre séries de phénomènes concourent à dessiner la toile de fond des questions de gouvernance internationale. Il s'agit de l'intensification de l'intégration internationale qui reste cependant très incomplète, de l'hétérogénéité persistante des préférences collectives, de la montée des problèmes globaux et de l'apparition d'une conscience civique planétaire⁽²⁶⁾.

Le processus de l'intégration internationale a connu une accélération dans les années quatre-vingt à la suite de la conclusion des négociations de l'*Uruguay Round*, et avec la création de l'OMC, à la suite de l'émergence des asiatiques, des pays émergents de seconde génération, l'effondrement du bloc soviétique, et l'ouverture commerciale et financière de nombreux pays en développement. Tout cela explique que les termes de « globalisation » et d'internationalisation soient apparus dans les années quatre-vingt et se soient imposés au début des années quatre-vingt-dix pour caractériser une nouvelle phase de gouvernance internationale et de développement du capitalisme⁽²⁷⁾.

Dans ce cadre, il s'agit d'évoquer la mondialisation qui est en danger notamment avec un bilan en demi-teinte de l'intégration internationale, le retour des différends internationaux et la montée des contestations. Pour cela, un réexamen des questions d'efficacité, d'équité et de responsabilité démocratique sur le plan international était nécessaire, avec la mise en évidence de principes pour une gouvernance internationale hybride. Ces principes tournent autour des questions de spécialisation, de responsabilité politique, d'équilibre, de transparence et démocratisation, de subsidiarité, de solidarité... En outre, il s'agit de formuler des propositions pour une gouvernance renouvelée, c'est-à-dire qu'il faut établir une instance politique légitime, rééquilibrer l'architecture institutionnelle, impliquer les sociétés civiles, intégrer les pays pauvres⁽²⁸⁾.

Par ailleurs les institutions internationales énoncent deux conditions pour évoquer la mise en place d'une gouvernance internationale : l'instauration des Etats de droit qui garantissent la sécurité des citoyens et le respect des lois sur le plan international, la responsabilité et la transparence qui imposent aux dirigeants de rendre compte de leurs actions devant leurs populations. Ces conditions sont présentées comme un moyen de faire progresser davantage la démocratie et la transparence sur le plan international.

Ceci dit que cette conception repose sur le principe de séparation des pouvoirs dans des Etats de droit ⁽²⁹⁾:

- La « transparency », avec la liberté d'accès aux documents administratifs, prolongement de la liberté d'information, et la garantie d'une bonne justice administrative, tout comme la motivation des décisions ;
- l'« accountability », la responsabilité des décideurs, les contrôles sur l'administration, le contrôle des marchés publics, de la gestion des deniers publics, etc. ;
- l'« empowerment », qui correspond à l'idée d'administration consultative est à la nécessité de rapprocher les citoyens de la décision, qu'il s'agisse de démocratie locale, de micro-projets, du développement de la société civile, à travers les ONG, la liberté syndicale, une presse libre, l'exercice des libertés fondamentales, etc.

En effet, la construction d'un bon système de gouvernance internationale ou mondiale permettrait de pallier l'incapacité des Etats-nations et des organisations internationales actuelles à faire face aux demandes de la société et à atteindre la pacification des relations internationales.

Généralement, les institutions financières internationales utilisent le terme de bonne gouvernance pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. Ces institutions recommandent, à travers cette notion, des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques orthodoxes. Mais, telle qu'elle est conçue par ces institutions internationales, cette conception de la gouvernance rencontre de nombreuses oppositions car elle est basée sur une vision néo-libérale du développement. En outre, cette notion de bonne gouvernance est utilisée aujourd'hui par les Etats forts et puissants de ce monde tels que les Etats-Unis pour parler du processus de démocratisation des pays considérés comme « non-démocrates » parmi lesquelles des pays arabes et autres.

Autrement dit, on est en présence d'un certain type de gouvernance internationale qui veut imposer une seule vision économique néo-libérale et une « démocratisation forcée » sous prétexte d'améliorer la croissance économique et la gouvernance dans ces pays : l'on peut citer les cas de l'application des mêmes réformes libérales à tous les pays en développement en faisant un cataclysme sur le plan des résultats sociaux, et du grand désastre aujourd'hui en Irak... En effet, il est clair que cette vision de la gouvernance internationale existante aujourd'hui qui voudrait chapeauter la gouvernance nationale de ces pays, quels que soient les coûts, est appelée à changer et à s'améliorer.

C'est dans ce cadre que peut s'inscrire la question de la gouvernance internationale ou mondiale avec la mise en application des lois internationales fortes, justes et équitables qui pourraient orienter ce monde sans passer par les grandes puissances. Mais certaines puissances et certaines institutions internationales ont instrumenté la gouvernance internationale pour la mettre au service de l'idéologie néo-libérale. Il y a cependant de la place pour de nouvelles études sur la gouvernance qui posent le problème d'institutions internationales mieux adaptées aux évolutions du monde contemporain et à ses défis.

Conclusion

Le concept de gouvernance internationale ou mondiale ou bien globale doit susciter un grand débat international qui s'inscrirait dans le prolongement des recherches sur les régimes et les institutions internationales. Il s'agit de développer, d'un côté, une réflexion analytique sur le système international présent et, d'un autre côté, une réflexion normative sur un système de gouvernance internationale ou mondiale qu'il conviendrait de construire.

En effet, on peut appréhender la gouvernance internationale ou mondiale comme un ensemble de principes qui participent à la définition de normes collectives. Ces principes s'appuient sur divers processus tels que la formation de consensus sur les objectifs à atteindre, la consultation entre gouvernements, l'adoption de législations communes, la définition de bonnes pratiques...

Les différentes études sur la gouvernance internationale mettent en évidence l'émergence de modes de régulation informels, ainsi que des processus de négociation associant les Etats, les organisations intergouvernementales, les entreprises transnationales, les fondations privées, la société civile et les ONG. Ces travaux laissent apparaître une société internationale qui s'institutionnalise de plus en plus et a recours à d'innombrables mécanismes de régulation tout en étant dépourvu d'instance supranationale.

Enfin, il est important de mettre à jour ce que l'on appelle une « gouvernance sans gouvernement », c'est-à-dire une société internationale qui devrait s'institutionnaliser avec plus d'outils de régulation, de justice et d'équité. La bonne gouvernance internationale doit constituer la réponse à apporter à la crise de la « gouvernabilité » que rencontre le système international.

Références bibliographiques

1. Philippe Moreau Defarges, *La gouvernance*, 2ème édition, Presses Universitaires de France (PUF), novembre 2006, p5.
2. Pierre Calame, *La démocratie en miettes : pour une révolution de la gouvernance*, Descartes et Cies, paris, 2003, p13.
3. Ibid. pp.13-19.
4. Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, *La gouvernance – Un concept et ses applications*, Editions Karthala, Paris, 2005, pp.5-9.

5. Cf. travaux sur la gouvernance du Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politique de Picardie (CURAPP) et de la Revue Internationale des Sciences Sociales (RISS).
6. Ibid.
7. Guy Hermet, op.cit. pp.17-48.
8. Ibid. p84.
9. Ibid. pp.84-86.
10. Ibid. pp.182-200.
11. Pierre Jacquet, Jean Pisani-Ferry et Laurence Tubiana, Gouvernance mondiale, Rapport de synthèse, Conseil d'analyse économique, 2001, p.11.
12. Philippe Moreau Defarges, op.cit.pp5-6.
13. Ibid. pp.91-95.
14. Cf. Philippe Moreau Defarges, La gouvernance, 2003 ; Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, La gouvernance – Un concept et ses applications, 2005 ; Pierre Calame, La démocratie en miettes : pour une révolution de la gouvernance, 2003 ; James Rosenau, Ernest Czempiel, Governance without Government, 1992 ; Jan Kooiman, Modern Governance, 1993 ; James March et Johan Olsen, 1995.
15. James Rosenau, Ernest Czempiel, Governance without Government : Order and Change in World Politics, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
16. Maria Celia Toro, Gouvernance, réseaux trans-gouvernementaux et gestion de la globalisation, in Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, op.cit. pp.181-200.
17. Pierre Calame, op.cit. pp.13-33.
18. Monica Serrano, Gouvernance et sécurité en Amérique du Nord, in Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, op.cit. pp.201-216.
19. Aziz Hasbi, ONU et ordre mondial : Réformer pour ne rien changer, L'Harmattan, Paris, 2005, p.13.
20. Yves-Marie Laulan, La faillite des « machins », Société d'édition Les Belles Lettres, Paris, 1996, p. 104.
21. Riadh Bouriche, Ordre international en crise et Réforme de l'Organisation des Nations Unies (ONU), in Revue Sciences Humaines, N°32, Université Constantine, décembre 2009, p.56.
22. Sébastien Daziano, Faut-il supprimer l'ONU ? Editions Ellipses, 2006, cité par Riadh Bouriche, op.cit. p.70.
23. Ibidem.
24. Pierre-Edouard Deldique, Fin de partie à l'ONU – Les réformes indispensables, Editions JC Lattès, 2005, 250 p. ; cité par Riadh Bouriche, op.cit. p.70.
25. Riadh Bouriche, op.cit. pp.70.
26. Pierre Jacquet, Jean Pisani-Ferry et Laurence Tubiana, op. cit. p.50.
27. Ibid. pp.50-51.
28. Ibid. pp.18-105.
29. Pierre Calame, op.cit. p14.